



AVIS DE CONCOURS

Rectorat

Concours unique d'infirmières et infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale

DEC2

Session 2007

Décret n° 94-1020 du 23 novembre 1994 modifié

Arrêté du 13 mai 2004 (JO n° 128 du 04/06/2004)

Arrêté du 2 février 2007 (J.O. du 6 février 2007)

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex 9

Tél. :

05.61.17.71.04

05.61.17.71.05

05.61.17.75.63

Sont admis à concourir les candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique fixées aux articles 5 et 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et justifiant de l'un des diplômes suivants :

- diplôme d'Etat d'infirmière ou d'infirmier, ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L 4311-3 et L 4311-4 du code de la santé publique
- diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique conformément aux articles L 4311-5 et L 4311-6 du code de la santé publique,
- autorisation d'exercer prévue aux articles L 4311-11 et L 4311-12 du code de la santé publique

Nombre de postes : fixé ultérieurement

NATURE DES EPREUVES

Epreuve écrite d'admissibilité :

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier - Durée : 3 heures - coefficient : 1

Epreuve orale d'admission :

Durée : 30 minutes - coefficient : 2

L'épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury débutant par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes environ sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de 20 minutes environ portant sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans son dossier d'inscription.

Ouverture du registre des inscriptions : jeudi 8 février 2007

Clôture du registre des inscriptions : jeudi 22 février 2007 à 17h00

Modalités d'inscription : INTERNET : www.ac-toulouse.fr

Date de l'épreuve écrite d'admissibilité : lundi 2 avril 2007

Date de l'épreuve orale d'admission : à compter du mercredi 23 mai 2007

CES DATES SONT IMPERATIVES SOUS PEINE D'ANNULATION DE LA CANDIDATURE

